



CFA-PSS
Parc Athéna
Immeuble PASEO
12, rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT-CONTEST
Tél. 02 31 53 98 38
administratif@cfapss-normandie.com

CFA-PSS
Rouen
127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com



Credits photographiques : AdobeStock.com - Conception & réalisation : Nouveau regard / Caen - 02.31.47.09.47 / 2019

*Avec l'apprentissage,
votre talent a de l'avenir*

L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE D'EXCELLENCE

➤ LE CFA PSS NORMANDIE

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
DES PROFESSIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le CFA PSS Normandie est en charge de la promotion et du développement de l'apprentissage dans les métiers du secteur sanitaire, social, médico-social et paramédical.

Dit CFA « Hors Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires (UFA) pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation.

➤ *Le CFA PSS est votre interlocuteur principal
pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.*

NOTRE OFFRE DE FORMATION DU NIVEAU V AU NIVEAU I

Le CFA PSS Normandie, interface incontournable entre vos besoins, nos partenaires de formation et les prescripteurs, vous propose de vous accompagner dans vos recrutements en vous proposant des formations sur mesure :



DE Infirmier
(Niveau II)



DE Aide-Soignant
(Niveau V)



DE Auxiliaire
de Puériculture
(Niveau V)



DE Educateur
Jeunes Enfants
(Niveau II)



BP JEPS
(Niveau V)



DE Educateur
Spécialisé
(Niveau II)



DE Educateur
Technique Spécialisé
(Niveau II)



DE Accompagnant
Educatif et Social
(Niveau V)



DE Assistant
de Service Social
(Niveau II)



DE Masseuse
Kinésithérapeute
(Niveau I)



DE Moniteur Educateur
(Niveau IV)

Nous consulter
pour toute
autre formation

L'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme.

DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

L'APPRENTISSAGE C'EST :

- Un jeune entre 16 et 30 ans,
- Une formation diplômante,
- Un employeur formateur.

.... ET UNE INSERTION PROFESSIONNELLE REUSSIE !

> L'APPRENTISSAGE, UNE VERITABLE POLITIQUE R.H. !

AU NIVEAU FINANCIER

RECRUTER UN APPRENTI PERMET À VOTRE STRUCTURE DE BÉNÉFICIER DE CONDITIONS FINANCIÈRES AVANTAGEUSES :

- Régime unique de réduction générale de cotisations patronales,
- Aide unique aux employeurs d'apprentis,
- Aide à l'embauche d'un travailleur handicapé,
- Une rémunération de l'apprenti basée sur un % minimum du SMIC ou SMC, et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(* Aides financières supplémentaires : consulter le CFA PSS)

Pour aller plus loin connectez-vous sur www.alternance.gouv.fr / www.travail-emploi.gouv.fr

AU NIVEAU DES RESSOURCES HUMAINES

RECRUTER UN APPRENTI PERMET DE :

- Créer une nouvelle dynamique
- Permettre à vos équipes d'être questionnées et remobilisées
- Former et fidéliser vos salariés
- Transmettre vos savoir-faire par l'accompagnement de l'apprenti par le Maître d'Apprentissage
- Valoriser votre personnel
- Donner une issue à un parcours déjà engagé à un salarié de votre établissement

NOTRE ROLE : VOUS GARANTIR UN PARCOURS REUSSI !

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS POUR VOS RECRUTEMENTS ET VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

- Proposition de candidats présélectionnés
- Préparation du contrat d'apprentissage
- Accompagnement du maître d'apprentissage dans sa fonction
- Mise à disposition d'un interlocuteur référent dédié et d'outils de liaison (livret d'apprentissage)

NOUS ASSURONS LA COORDINATION DES ACTEURS DE L'APPRENTISSAGE :

- Le CFA PSS Normandie
- Les UFA
- Les terrains employeurs : le maître d'apprentissage
- L'apprenti

LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

- Guide de l'apprenti dans l'établissement qui l'emploie
- Professionnel désigné par son établissement et qui a l'expérience du métier préparé par l'apprenti.
- A pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant au Diplôme préparé.

UNE FORMATION PEUT VOUS ÊTRE PROPOSÉE